

Maître d'Ouvrage



Direction Générale des douanes et droits indirects

Mail : philippe.pailhous@douane.finances.gouv.fr
Mail : pli-montpellier@douane.finances.gouv.fr

ETAT

Maître d'Ouvrage délégué



Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique

BIMO – Antenne Interrégionale du Grand Sud-Ouest
1, place Elime Bouin – CS 60004 – 31952 TOULOUSE CEDEX 9

Mail : valerie.chureau-bouchot@finances.gouv.fr

Tél : 06 27 05 71 03

OPERATION :

Relogement de la BSE de Tarbes dans l'aérogare de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées (65)



Route de l'aéroport – BP 3 - 65290 JUILLAN

MAITRISE D'ŒUVRE

Mandataire :

BET INGENIERIE
S.E.T.E.S. SA INGENIERIE
Thomas SANCHEZ, PDG



14 Avenue des Tilleuls – Quartier de l'Arsenal
BP 70932 - 65009 TARBES Cedex
Email : secretariat.setes@setes.fr

05 62 34 25 54

Tél

Chargés d'opération :

Cécile RAMOND
Laurence KRIMM
Florian LACOSTE
Marc LANDABURU
Administratif : France LACOSTE

Email : cr.setes@setes.fr
Email : lk.setes@setes.fr
Email : elec.setes@setes.fr
Email : ml.setes@setes.fr

06 37 11 00 93

Port

06 75 21 21 94

Port

06 30 48 85 75

Port

07 88 30 57 16

Port

Bureau de contrôle :

SOCOTEC
Fabien SOULE



72, rue Maréchal Foch
65000 TARBES
Email : fabien.soule@socotec.fr

06 12 20 43 71

Port

SPS :

D2C
Philippe DANSAUT

Email : d2cpsps@gmail.com

06 26 34 52 76

Port

Etapes mission	APS	APD	PRO	ACT	VISA	DET	AOR	OPC
Date :			Février 2026					

PHASE DCE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP)

LOT N°3 : SERRURERIE

Date :

Le 20 Février 2026

Cahier des Clauses Techniques Particulières **(CCTP)**

Direction Générale des Douanes et des Droits indirects
Relogement de la BSE de TARBES dans l'aérogare de l'Aéroport
Tarbes- Lourdes – Pyrénées (65)

PHASE DCE

LOT N°3 : **SERRURRIE**

SOMMAIRE

1	DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1	Objet du présent lot	3
1.2	Périmètre de l'opération	3
1.3	Étendue des travaux	4
1.4	Prescriptions générales	4
1.5	Textes, règlements, normes	4
1.6	Prescriptions techniques particulières	6
1.7	DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'ENTREPRISE	8
1.8	Réemploi des matériaux	8
2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	9
00	Etudes d'exécution	9
01	Préparation et installation de chantier	9
02	Façade intérieure vitrée des cellules	9
03	Grilles de défense	11
04	Portes sectionnelles automatiques en acier	11
05	Porte accès hangar	11
06	Plancher métallique, support pompe à chaleur	11
4	PRESTATIONS INDISSOCIABLES DE LA CONSULTATION	12
3	PRESTATION SUPLEMENTAIRE EVENTUELLE	13
1	PSE 1 - Séparatif en acier thermolaqué sur hangar	13

1 DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du présent lot

Le présent document a pour objet de définir les travaux à réaliser pour les travaux de relogement de la BSE de Tarbes dans l'aérogare de l'aéroport Tarbes – Lourdes – Pyrénées à Juillan (65).

1.2 Périmètre de l'opération

Actuellement, la BSE de Tarbes, qui comporte un effectif de 19 agents, est implantée dans deux sites distants de 15 km.

Le souhait de la brigade est de rassembler la brigade en un seul site.

Le gestionnaire de l'aéroport ayant des locaux disponibles à l'aérogare, contigus à ceux déjà occupés par la BSE, a proposé à la DIDD de les mettre à disposition via un bail locatif.

D'autre part, un bâtiment appartenant à la DGAC situé en bordure des pistes, a aussi également été mis à disposition pour les besoins de garage et fouille des véhicules.

Le projet d'aménagement et de relogement de la brigade est conçu pour accueillir 2 espaces distincts dans la zone de l'aérogare.

- Un espace « infracteur » sécurisé et étanche du reste de la Brigade, regroupant les locaux d'accueil des personnes mises en cause ;
- Les bureaux, locaux de vie et locaux techniques destinées à la vie de la Brigade.

Les locaux dans le Hangar de la DGAC serviront en garage et fouille de véhicules.



1.3 Étendue des travaux

Les éléments développés ci-dessous impliquent que doivent être prises en compte par l'entreprise, toutes les sujétions en découlant, en prix, planning, les accès et les installations de chantier et les exigences de voisinages.

Cette réhabilitation comprend les travaux suivants :

- Etudes d'exécution
- Préparation et installation de chantier
- Façade intérieure vitrée des cellules
- Grilles de défense
- Portes sectionnelles automatiques en acier
- Porte accès hangar
- Plancher métallique, support pompe à chaleur
- Prestations indissociables de la consultation

Le titulaire du présent lot devra l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de la totalité de ses travaux et des prestations liées à la sécurité du chantier, de ses intervenants et des personnes circulant à proximité du chantier.

1.4 Prescriptions générales

Les travaux couverts par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillage, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer tous les travaux dans le présent chapitre ainsi que sur les plans applicables et assujettis aux termes et conditions du contrat.

L'entrepreneur de chaque lot sera censé avoir :

- Pris connaissance de l'intégralité de la description des travaux des autres corps d'état et de ce fait, être susceptible d'apprécier pleinement toutes les incidences en découlant,
- Contrôlé ses prestations tant qualitativement que quantitativement,
- Adapté un certain mode d'exécution de ses ouvrages dans le contexte de l'ordonnancement général des travaux des autres corps d'état.
- L'attention des entrepreneurs est attirée sur le fait que seules les offres respectant scrupuleusement les articles des devis descriptifs et quantitatifs joints au dossier seront examinées.

1.5 Textes, règlements, normes

L'ensemble de la fourniture et des travaux devra être rigoureusement conforme aux prescriptions des divers documents ci-après mentionnés

DTU n° 32.1 : Construction métallique, charpente acier

DTU n° 32.2 : Construction métallique, charpente en alliage d'aluminium et cahier des clauses spéciales s'y afférant

Règles de calculs CM 66 : charpente métallique et additif juin 1980

NV 65/67 : effets de la neige et du vent sur les constructions

Cloisons, façades, panneaux, fenêtres (S.N.F.A. de 1974 additif de septembre 1979) Verrière, vérandas (S.N.F.A. d'avril 1983)

DTU 32 2- Constructions métalliques CSTB :

Cahier des charges,

Additif n° 1,

Additif n° 2,

Cahier des clauses spéciales,

DTU 34.1 - Ouvrages de fermeture pour baies libres CSTB :

Cahier des clauses techniques,

Cahier des clauses spéciales,

Amendement A1,
DTU 36.1/37 1 - Choix des fenêtres en fonction de leur exposition.
DTU 37 1- Menuiseries métalliques :
Cahier des clauses particulières,
Cahier des clauses spéciales.
Annexe commune au DTU 36.1 / 37.1 :

Caractéristiques dimensionnelles des baies dans le gros œuvre, destinées à recevoir à recevoir des menuiseries – CSTB 1914.

Erratum : CSTB 2006.

DTU 39 – Vitrerie – Miroiterie CSTB :
Cahier des clauses particulières.
Cahier des clauses spéciales.
Erratum.

Les normes suivantes et directives U.E.A.T.C. :

- NF A 36.321 à 46.504 : Normes spécifiques aux produits sidérurgiques
- NF A 50.411 à 50.451 : Aluminium et alliages d'aluminium
- NF A 91.101 à 91.450 : Traitement et revêtement métalliques
- T 31.004 : Minium antirouille
- Y 10.011 - 40.004 : Résistance des matériaux, protection
- Résistance des aciers limite E24, E25 et E30 et les Euronormes 1957.
- A50-411 - Aluminium et alliages d'aluminium, produits filés et filés étirés d'usage général.
- A 91-450 - Traitement de surfaces des métaux. Anodisation (oxydation anodique) de l'aluminium et de ses alliages.
- Propriétés caractéristiques.
- B 32.002 verre étiré - généralité et NF P 78.301.
- B 32.003 glaces et NF P 78.302.
- B 32.500 vitres de sécurité.
- P 01012 - Normes de sécurité.
- P 01013 - Résistance des garde-corps.
- P 06001 - Charges et surcharges.
- P 01-101 - Dimension des constructions. Dimensions de coordination des ouvrages et des éléments de construction.
- P 20-302 - Caractéristiques des fenêtres.
- P 20-501 - Charpente menuiserie serrurerie Méthode d'essais des fenêtres.
- P20-506 - Méthode d'essais des fenêtres. Essais mécaniques - Terminologie.
- P24-301 - Menuiseries et fenêtre métalliques. Spécifications techniques des fenêtres et portes-fenêtres métalliques.
- P24-351 - Menuiseries métalliques. Protection contre la corrosion et préservation des états de surface des fenêtres et portes-fenêtres métalliques.
- P 34 - Tôles d'aluminium pré laqué.

Agréments, procès-verbaux, avis techniques (CSTB - CEBTP).

Règles CM 66 pour les ferrures,
Règles BAEL 80 pour les scellements,
Règles NEIGE et VENT :

Règles N 84 (S. 17766) Actions de la neige et du vent sur les constructions – CSTB

Règles NV 65, révisées 67-76 pour les conditions climatiques (S.688) règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes – Eyrolles et CSTB

1.6 Prescriptions techniques particulières

Définition des matériaux

Tous les produits employés seront de première qualité et parfaitement adaptés aux supports.
Ils seront conformes aux spécifications des DTU.

Echantillonnage

Un échantillonnage complet et mis à jour des teintes de peinture en finition, sera soumis au choix du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage, avant toutes commandes et exécution.
Les teintes et produits retenus feront l'objet d'un document détaillé de chantier. Ce document sera conservé au bureau jusqu'à la livraison des ouvrages.

Mise en œuvre

La mise en peinture des ouvrages sera conforme aux règles de l'art et aux préconisations des documentations fournies par les fabricants des produits retenus. Le mode d'application incombe à l'entrepreneur qui se conformera également à leurs recommandations concernant l'éventuel emploi de produits spéciaux.

Sont comprises :

- toutes les sujétions en découplant et l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour leur exécution tels qu'échelles, échafaudages, etc. dans le respect des règles de sécurité dictées par l'inspecteur du travail.
 - toutes les protections indispensables afin de ne rien détériorer pendant l'exécution des ouvrages.
- Les couches d'impression des menuiseries bois intérieures, seront exécutées à la demande des entrepreneurs en atelier ou sur le chantier.

La qualité des travaux sera dite de classe A : "travaux soignés".

Qualité des aciers

Tous les aciers devront être neufs et être conformes à la norme NFA 35-301 – nuance E24 – qualité 2 - soudables.

L'entreprise devra produire des certificats de bonne qualité des aciers à la demande du maître d'œuvre.

Les poutrelles, cornières, tubes ne devront faire apparaître aucune soufflure, paille ou déformation anormale.

Les boulons et soudures devront être conformes aux normes en vigueur.

En aucun cas dans les assemblages boulonnés, la partie filetée ne devra régner au droit d'une section cisailée.

La fixation des assemblages soumis à un moment fléchissant sera assurée au moyen de boulons à serrage contrôlé serrés à la dynamométrie.

Ces boulons seront de qualité 8.8 et 10.9 conformes aux normes avec rondelles spéciales et précontraints suivant les efforts à reprendre. Toutes les précautions nécessaires à la mise en œuvre de ces boulons devront être prises.

L'entreprise devra obligatoirement produire un certificat de provenance et de conformité des boulons à haute résistance. En outre le certificat d'autocontrôle de ces boulons devra être fourni par l'entreprise.

Les boulons douteux seront refusés : l'entreprise devra justifier de la bonne utilisation des clés dynamométriques employées.

Fabrication et montage

Les coupes sur poutrelles seront nettes, ébarbées après tronçonnage, celles au chalumeau seront dressées et meulées. Les coupes cornières, tubes et petits profilés seront faits exclusivement à la meule ou à la tronçonneuse, les bavures seront éliminées.

Les poinçonnages seront francs et ne devront présenter aucun tassement ou déchirure, les déformations anormales dues au poinçonnage seront reprises et dressées.

Les trous pour les boulons à serrage contrôlé seront percés et non poinçonnés, les jeux seront normaux suivant le mode d'assemblage

Les bavures de perçage seront éliminées. Les semelles et patins soudés seront dressés afin de plaquer au montage, au moment du serrage des boulons, tous les assemblages à plaquer seront sans jeux sur les bords.

Les soudures seront conformes aux règlements en vigueur, elles seront exécutées par des spécialistes, sans soufflures, ni criques et débarrassées du laitier par piquage et brossage.

Les soudures sur chantier seront exécutées avec les précautions supplémentaires pour soudage à l'extérieur.

Le soudage sera conduit de telle manière qu'il ne provoque aucun décollement lamellaire des pièces soudées ni déformation due au retrait des soudures.

Toute soudure jugée dangereuse ou défectueuse entraînera le rejet de la pièce.

Toutes les pièces faussées ou déformées pendant le montage seront rejetées et remplacées.

Le brochage des éléments d'assemblage devra être conduit de telle manière qu'il ne provoque pas d'écrasement ou de déformation des pièces.

Dans le cas de perçage sur chantier, il ne sera fait usage que de moyens mécaniques (perceuse alésoirs) à l'exclusion du chalumeau.

Après montage et réglage, les boulons seront soigneusement bloqués.

Dans le cas des assemblages horizontaux ou en pente, les écrous de blocage seront toujours à la partie inférieure, en général ils seront toujours du côté intérieur du bâtiment. Dans le cas contraire, écrou à la partie supérieure, ce dernier sera bloqué efficacement soit par matage du filetage, soit adjonction d'un contre écrou.

Pendant la durée de montage, il sera pris toutes précautions nécessaires au contreventement provisoire de l'ensemble des ossatures métalliques.

Dans le cas du montage sur dalle béton, l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la dégradation de la dalle, à sa charge les réparations éventuelles dues aux chocs ou à la manutention.

Les éléments de charpente seront alignés, nivelés et d'aplomb, les tolérances admises par les règlements CM66 seront respectées.

Les calages sous platines et semelles d'appuis ne devront pas dépasser l'extérieur des semelles, il ne sera fait usage que de cales en tôle plane, à l'exclusion des cales en U ou I, des cales bois ou tout autre matériau.

En général, l'entreprise devra une ossature métallique propre, nette et exempte de toute salissure.

Protection contre la corrosion

- Protection par peinture antirouille

1. Préparation des surfaces

Toutes les parties métalliques seront débarrassées de la rouille, calamine, et graisse par brossage à la brosse métallique, les soudures seront débarrassées du laitier et des scories.

2. Peinture

Une couche de protection par peinture antirouille sera réalisée en atelier sur l'ensemble des pièces métalliques, compris retouche sur le chantier.

- Galvanisation à chaud

Tous les ouvrages en acier devront être protégés contre la corrosion par galvanisation à chaud, conformément à la norme NF EN ISO 1461.

Une attestation de conformité aux prescriptions de cette norme devra être fournie.

La conception et la réalisation des pièces métalliques devront être conformes à la norme NF EN ISO 14713 qui précise les précautions nécessaires pour satisfaire une bonne qualité de galvanisation.

Les teneurs en silicium et phosphore des aciers destinés à la galvanisation devront être conformes à la classe I ou II de la norme NFA 35.503. Un certificat devra être fourni.

- Protection par électrozingage avec laquage à chaud :

Cette protection sera assurée sur la totalité des ouvrages et assemblages. Le coloris restera au choix du maître d'œuvre. Tout assemblage ultérieur sera fixé mécaniquement. Tout perçage sera prévu avant traitement afin que la tranche de la matière soit également traitée. Avant réception un état des lieux minutieux sera établi afin de vérifier la présence de rayure éventuelle. L'entrepreneur devra livrer au maître d'ouvrage un kit de retouche ultérieure au coloris RAL retenu. Ce kit sera composé d'un flacon avec bouchon intégrant un pinceau de retouche.

Protection des travaux

L'entrepreneur doit la protection de tous les ouvrages des autres corps d'états terminés risquant d'être tachés, attaqués ou détériorés.

Ces protections seront réalisées avec le plus grand soin.

Il appartiendra à l'entreprise du présent lot de veiller à la protection de ses propres travaux.

Autres travaux à la charge du présent lot

- Le balayage préalable des locaux
- Le nettoyage complet des zones de travaux et abords (pour les travaux en extérieurs)
- Les reprises des dégradations éventuelles, causées par la mise en place d'un échafaudage (espace vert, enrobés, pavés, ...)
- Les raccords après réception des travaux
- Le nettoyage final de tous les locaux avant leur réception sera effectué par le présent lot.
- Le nettoyage au fur et à mesure de l'avancement des travaux

1.7 DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'ENTREPRISE

Aucun complément au dossier de consultation ne sera fourni par le maître d'œuvre.

Sont notamment à la charge de l'entreprise les documents à remettre :

1 - En même temps que la soumission

VOIR CCAP

2 - Pendant la période préparation

Un mois à la délivrance de l'ordre de service

- les plans d'exécutions des ouvrages
- les plans de chantier et d'atelier, les plans éventuels de préfabrication.
- une fiche technique par type de matériaux, indiquant ses dimensions, son dessin et sa localisation
- les avis techniques des matériaux

Un mois avant toute exécution et commande de matériel, l'entreprise soumettra à l'approbation du maître d'œuvre :

- les échantillons
- le mode opératoire de pose
- le mode opératoire concernant les dispositifs de sécurité mis en place
- la fourniture et la pose d'un prototype pour avis de la maîtrise d'œuvre
- les notes de calculs éventuelles

3 - Au moment des opérations préalables à la réception

L'entrepreneur devra remettre le dossier des ouvrages exécutés, il contiendra :

- Les plans d'exécution mis à jour réalisés sous DAO/AUTOCAD 2026 et format PDF
- Tous les plans, schémas et notices de récolement
- Les produits mis en œuvre devront être identifiés dans une fiche de synthèse en annexe du DOE.

Le dossier de récolement à envoyer au mandataire de la maîtrise d'œuvre comprendra un exemplaire sur 3 *supports informatique (DAO AUTOCAD 2026 compatible en DWG)*, 3 clés USB et un lien de téléchargement.

1.8 Réemploi des matériaux

Dans une démarche de réduction des déchets, il est demandé à chaque entreprise de favoriser les pratiques de réemploi des matériaux et produit de construction sur site ou dans une filière de réemploi. Pour cela, le démontage sera soigné en vue du réemploi, le stockage sur site pris en compte dans l'organisation du chantier. Parmi les matériaux potentiellement réemployable, on peut trouver :

- Les matériaux de second œuvre : réemploi des dalles de plafonds sur site, les portes
- Les métaux (acier, aluminium), ...

Lors de la phase de préparation de chantier l'entreprise fournira la liste des matériaux pouvant être valorisés par leur réemploi.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les déposes comprennent implicitement :

- l'enlèvement des supports et fixations y compris toutes sujétions pour refouillements,
- calfeutrements des trous de passage et de fixation avec des matériaux de même nature que ceux composant les parois concernées ;
- l'enlèvement et le transport dans un centre de tri autorisé par arrêté préfectoral.

Tous les déchets feront l'objet d'un suivi grâce à l'établissement des bordereaux de suivi des déchets qui contiendra les informations suivantes :

- nature et identité de l'émetteur du bordereau (producteur, détenteur, collecteur...),
- identité de l'installation de destination des déchets (date / cachet/ visa),
- nature, caractéristiques, quantités, conditionnement des déchets,

Ce bordereau de suivi des déchets devra être remis au maître d'ouvrage.

00 - Etudes d'exécution

Etudes techniques, études d'exécution des travaux (EXE), notes de calculs, plans des travaux à la charge du présent lot.

01 - Préparation et installation de chantier

Installation de chantier compris amené et repli en fin d'intervention. Approvisionnement, nettoyage complet des ouvrages, dormant, vitrage, volets en fin d'intervention (nettoyage minutieux).

02 - Façade intérieure vitrée des cellules

Fourniture et pose de façade vitrée des cellules en acier thermolaqué, teinte RAL au choix du maître d'œuvre, comprenant :

- Une partie fixe vitrée avec soubassement et passe plat.
- Une porte vitrée à un vantail avec soubassement pour chaque cellule.
- Une porte un vantail avec imposte fixe pour local technique.

Chaque partie se compose de la façon suivante :

- L'ossature principale :

Réalisation et pose d'une ossature métallique rectangulaire en acier thermolaqué, tube métallique de 180 mm, 120 mm, et 6 mm d'épaisseur selon plan.

- Tube au sol et en verticale sur cloison FERMACELL, montant élargi 180 mm sur cellule 1 pour conserver l'ouverture à 90 ° de la porte avec le poteau, montant de 120 mm au niveau des cloisons.
- Boulonnage ou soudure sur platine.
- Chevillage ou scellement chimique au sol et en plafond.
- Réalisation de "U", traitement de tête de cloison en coordination avec le lot plâtrerie.

Teinte RAL au choix du maître d'œuvre.

- Façade vitrées des cellules :

Réalisation, pose, scellement de la façade des cellules composée de :

- Ossature principale en tubes acier rectangulaires verticaux et horizontaux, 50 mm et 5 mm d'épaisseur.
- La traverse haute intègre le dispositif d'enroulement d'un rideau permettant l'occultation du local.
- Une partie fixe qui intègre la serrure et les deux verrous de fermeture de la porte, prévoir réservations et cornières soudées dans les montants pour recevoir les serrures et verrous.

Serrure de sûreté horizontale à mortaiser type DENY-FONTAINE n°46927 pour sites à haut risque sécuritaire à cylindre européen, (pour une maintenance aisée de serrure prévoir le recoupage à son niveau de la plaque de recouvrement fixée par 4 vis) - Tout dépannage de la serrure ne doit pas nécessiter l'ouverture de la porte.

Privilégier l'utilisation de vis à insert au lieu de vis auto perforantes dans les tubes à ailettes.

Les serrures de tous les garde à vue doivent s'entre ouvrir entre elles.

La porte et le passe plat seront de même nature que l'ossature, dim. 900X2100 mm.

Remplissage en partie haute et basse par tôle en acier thermolaquée de 5 mm d'épaisseur.

Remplissage de la partie intermédiaire par des plaques de polycarbonate 12 mm type LEXAN 9030, (dimension maximale 55X55 cm entre axe des montants métalliques soit plaques d'environ 53X53 cm maximum).

Les remplissages seront fixés par parclose côté circulation en profil d'acier carré fixés sur ossatures avec joints silicones.

4 paumelles à souder de 160 mm à roulement à billes permettant une ouverture à 180° avec 3 systèmes anti dégivrage côté paumelles.

Le passe plat en tôle pleine sera verrouillable, le verrouillage sera de même qualité et de même résistance que les loquets coulissants et sera muni de paumelles anti-dégivrage. Serrures et loquets ne seront pas accessibles depuis le passe plat. Battue à fer plat côté extérieur.

Fermeture du passe plat par crémone en fonte type RY51 pour des tringles de 16/8mm ; boîtier de crémone : 143X38X21 mm ; 2 paumelles çà souder type "Maroc" taille 80.

Fourniture et pose de butées sur équerres métalliques.

Fourniture et pose de rideau tissu polyester opaque sur système d'enroulement automatique avec frein et rails de guidage type GRAVENT MULTISTOP ou SOLTIS B de Serge FERRARI.

- Façade local technique GAV

- Fourniture et pose d'une porte un vantail en acier thermolaqué avec imposte fixe. Dimension de l'ouvrant est de 73/204 Ht.

- Huisserie, cadre dormant en cornières à ailes inégales de 40X35 avec traverse basse 40/20.

- Porte un vantail, parement tôle sur les deux faces, épaisseur 15/10 ème sur bâti tubulaire 40X40 et tapée de battement rapporté sur l'ouvrant, compris interposition de panneaux de laine de roche de 40 mm.

- Imposte, parement tôle sur les deux faces, épaisseur 15/10 ème sur bâti tubulaire 40X40 et tapée de battement rapporté sur l'ouvrant, compris âme isolante, interposition de panneaux de laine de roche de 40 mm.

- Imposte, parement tôle sur les deux faces, épaisseur 15/10 ème sur bâti tubulaire 40X40 et tapée de battement rapporté sur l'ouvrant, compris âme isolante, interposition de panneaux de laine de roche de 40 mm.

- Ferrage complet avec serrure encastrée avec cylindre européen, béquille acier brossé, butoir de porte.

- Quatre paumelles en acier roulé.

Localisation : Façade intérieure des cellules selon plans, ensemble en acier thermolaqué, teinte au choix du maître d'œuvre, Dimension totale 4,40 m X 4,30 m hauteur sous dalle.

03 - Grilles de défense

Fourniture et pose de grille de défense en acier thermolaquée, lisses haute et basse, barreaudage verticale, fixations en tableau, toutes sujétions de réalisation et bonne finition.

Localisation : Menuiseries des bureaux et local social.

Dimension : 4,80X 1,35m Ht.

04 - Portes sectionnelles automatiques en acier

Dépose des portes existantes, évacuation, mise en décharge contrôlée.

Fourniture et pose d'une porte sectionnelle industrielle motorisée.

Toutes les fabrications devront être homologuées par un bureau de contrôle notifié, conformément à la Norme CE & le fabricant devra être en possession d'une qualification, type QUALIBAT ou similaire, avec une mention « technicité confirmée ou supérieure ».

La porte doit être estampillée de son marquage CE et de son étiquette de conformité à la Norme Européenne EN 13241_1.

Panneaux sandwich en acier de 40 millimètres d'épaisseur qui coulissent l'un dans l'autre, rainurage horizontal.

Gamme RAL au choix de l'architecte

- Anti-pince doigt
- Digicode à l'extérieur
- Fourniture de deux télécommandes par porte

Compris toutes les sécurités conformément l'homologation du produit fini, interrupteurs de mou de câble, système de détection d'obstacles, cellule photoélectrique stationnaire, dispositif d'ouverture de dépannage manuel, sécurité de rupture de ressort, sécurité de bris de câble.

Réalisation de zébras au droit des deux portes automatiques.

Localisation : Hangar

Porte standard sur mesure dim. 3,55/4,55 ht.

Porte standard sur mesure dim. 3,85/4,55 ht.

05 - Porte accès hangar

Dépose des portes existantes, évacuation, mise en décharge contrôlée.

Fourniture et pose de nouveaux blocs porte en acier thermolaqué compris ventouses, barre anti-panique, butée de porte.

Localisation : Local matériel, local informatique.

06 - Plancher métallique, support pompe à chaleur

Les études, calculs et plan d'exécution sont à la charge du présent lot. Les plans et justifications des ouvrages sont à transmettre au bureau de contrôle avant toutes mise en oeuvre.

Réalisation d'un plancher technique en caillebotis en prolongement de celui existant y compris ossature porteuse, toutes sujétions de fixation et bonne finition.

Dépose du garde-corps existant en conservation pose en bout du nouveau plancher technique, toute sujétions de réalisation et bonne finition, reprise peinture compris traitement anti-rouille.

Fourniture et pose d'un garde-corps de protection périphérique en acier thermolaquée à chaud sur face principale en prolongement de celui existant, facture identique à l'existant.

Fourniture et pose d'un portillon entre le plancher existant et le nouveau plancher support de la pompe à chaleur, serrure à clé sur organigramme.

L'ensemble sera réalisé en acier galvanisé, l'exécution sera de qualité et destinée à être apparente, l'exécution des détails et soudures seront irréprochables.

L'ouvrage sera réalisé en usine, galvanisé, aucune découpe ou soudure sur site sera tolérée pour éviter toute corrosion.

Toutes les sections, dimensions et exécution sont à la charge du présent lot et seront conformes aux normes en vigueur.

Dimension du plancher 1,50X0,90m

Localisation : Selon plan à l'étage en prolongement de l'accès à l'échelle à crinoline.

4 - PRESTATIONS INDISSOCIABLES DE LA CONSULTATION

REEMPLOI DE MATERIAUX

- L'entrepreneur devra inclure dans son offre les frais de réemploi de matériaux sur site ou dans une filière de réemploi.

Compléments divers, nettoyage, livraison, mise en service, SAV parfait achèvement

Etudes d'exécutions suivant CCTP

ETUDES TECHNIQUES D'EXECUTION, (EXE)

A charge de l'entreprise

- L'entrepreneur devra inclure dans son offre les frais des études techniques d'exécution.
- Celles-ci comprendront :
 - les plans de réservations dans les structures béton (les percements étant à la charge du présent lot)
 - les calculs techniques de dimensionnement des équipements techniques liés au présent lot
 - les plans techniques avec indications de dimensionnement et de positionnement des équipements liés au présent lot
 - la mise à jour des plans d'exécution des ouvrages dans le cadre des Dossiers des Ouvrages Exécutés
 - les plans d'exécution ci-dessus seront réalisés sous DAO/ AUTOCAD 2026 dans la mesure où le maître d'œuvre réalise les plans du projet sur informatique compatible DWG

En fin de chantier et avant la réception des travaux, il devra fournir tous les plans, schémas et notices de récolement. Le dossier de récolement à envoyer au mandataire de la maîtrise d'œuvre comprendra un exemplaire sur 3 supports informatique (DAO AUTOCAD 2026 compatible en DWG), 3 clés USB et un lien de téléchargement.

Pour information

- le CADRE QUANTITATIF des ouvrages est complété des unités d'œuvre par la maîtrise d'œuvre

NOTA : *les quantités données par la maîtrise d'œuvre sont données afin de faciliter la tâche des entreprises et devront être vérifiées et rectifiées éventuellement afin d'être en conformité avec le CCTP du présent lot (le CCTP étant contractuellement la pièce du marché définissant les travaux à réaliser, dans le cadre d'un marché à forfait, le DPGF servant uniquement à l'établissement des situations de travaux. Si discordance, établir une annexe et faire apparaître les désaccords éventuels).*

3 PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE

1 - PSE 1 - Séparatif en acier thermolaqué sur hangar

Fourniture et pose de séparatif en acier galvanisé sur ossature existante conservée, remplissage par tôles pleines en acier galvanisé, toutes sujétions de réalisation, fixation, pose et bonne finition. Dim. : 13,25/2,10m HT.

Localisation : Entre hangar T7 et T8

Dressé par le BET SETES SA INGENIERIE - TARBES, le 20 février 2026